

REGLEMENT INTERIEUR

Du Tournoi d'Échecs

17^{ème} Rapide FIDE Carquefou

Article 1 :

L'Association Carquefou Echecs organise le 17^{ème} tournoi d'échecs Rapide FIDE le Dimanche 12 juin 2022 à Carquefou, au Gymnase Gauvrit rue Louis Armand. Deux tournois sont organisés :

- Le Tournoi A « Principal », ouvert à tous les licenciés A ou B
- Le Tournoi B « Jeunes » jusqu'à la catégorie U14 incluse, avec ELO Rapide inférieur à 1300

Article 2 :

Pour les 2 tournois, l'annexe A -article 4 sur le jeu rapide s'applique.

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), le 90^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Abou Dhabi (fév 2020). Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : sept rondes, appariements au système suisse classique, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI_3.3.6, homologué par la F.F.E.).

Conformément aux règles des compétitions de la FIDE, tout joueur n'ayant pas rejoint la salle de jeu d'une compétition de la FIDE avant le tirage au sort doit être exclu du tournoi, sauf s'il se présente avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.192 LA)

Pointage auprès de l'arbitre au plus tard à 09h45 pour être apparié pour la ronde 1.

Article 3 : Cadence

Les tournois se joueront en 7 rondes.

Chaque joueur disposera de 15 minutes pour jouer sa partie avec un ajout de temps de 5 secondes par coup joué. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Horaire des tournois A et B:

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - ronde 1 à 10h15 ; | ronde 5 à 14h45 ; |
| - ronde 2 à 11h15 ; | ronde 6 à 15h45 ; |
| - ronde 3 à 12h15 ; | ronde 7 à 16h45. |
| - ronde 4 à 13h45 ; | |

Remise des prix : 17h45

Remarque : A partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, tout joueur dispose d'un délai de 10 minutes pour se présenter à sa table de jeu. Passé ce délai, il aura partie perdue.

Article 5 : Droits d'inscriptions :

Tournois A : Adultes : 12 € et Jeunes : 6€. Sur place : Adultes : 16€ et Jeunes : 8€

Tournoi B « Jeunes » : 3 €

Les joueurs seront appariés en fonction du dernier classement ELO rapide à jour.

Le tournoi A est homologué par la FIDE (Fédération Internationale Des Echecs) et par la Fédération Française des Echecs.

Le tournoi B est homologué par la Fédération Française des Echecs.

La présentation de la licence A ou B, valable pour la saison en cours, est obligatoire.

Une licence B peut être prise sur place au tarif de 3 € pour un jeune et 8 € pour un adulte.

Les joueurs titrés GMI et MI sont invités.

Répartition des Prix :

La liste des prix sera affichée après la 4ème ronde.

Le vainqueur du tournoi A remportera un prix de 200 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix (17h45) perd le droit à son prix.

Article 6 : Départages

Les départages suivants seront appliqués : **Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.**

Article 7 : Conduite des joueurs.

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux.

Les conversations et lectures suspectes sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée.

Article 8 : Règles spécifiques

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4, livre de l'arbitre)

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Selon l'article A5 des Règles des Échecs Rapide, l'article A4 de « l'annexe A : Echecs rapides » s'applique pour la durée du tournoi (cf page 77 du livre de l'arbitre, consultable à la table d'arbitrage)

Tout joueur qui souhaite quitter le tournoi de façon définitive doit en informer l'arbitre avant le lancement de la 6^e ronde. Le cas échéant, le joueur sera apparié jusqu'à la fin du tournoi. L'arbitre principal reste le seul juge.

Article 9 :

Responsable de l'organisation	- Dominique PELLAT	- Organisateur
Arbitre principal	- Nicolas BOCKSER	- Arbitre Fédéral Open 2
Arbitre stagiaire	- Erdit ASLLANAJ	- Arbitre candidat Fédéral Club

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la Charte du joueur d'échecs. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

**L'arbitre principal
Nicolas BOCKSER**

**L'organisateur
Dominique PELLAT**

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.